|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Groupe Eolien de la conférence bretonne de la transition énergétique***  ***Binôme #5*** | | ***« Acteurs clefs / leviers » auditionné***  ***Thème(s) dans le(s)quels le groupe identifie la structure comme levier : ….***  ***Nom de structure : DREAL SPN (theme 2, 3 ,4)…service patrimoine naturel*** Division Biodiversité Géologie Paysage  ***Nom(s) des (de la) personne(s) :*** Isabelle GLOAGUEN-LE HAN  Cyrille Lefeuvre  ***Fonction au sein de la structure :*** Chargée de mission Espèces et Biodiversité ;  ***Date : 06 /06 / 2017*** |
| **Questions générales transversales pour valider et/ou compléter la mise à jour du contexte (freins/leviers)** | | |
| **Q1** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) de la structure auditionnée*  La subjectivité des perceptions (paysages, patrimoine/Mitage/densification) a été identifié comme un frein au développement des futures générations de parcs éoliens. Selon vous, à quelle échelle doit-on apprécier les enjeux paysagers ? est-ce du cas/cas ? est-ce un schéma ? Comment co-construire l’aménagement du paysage ?  Réponse :  Volet subjectivités des perceptions  2 remarques : - quel que soit le projet, il est rare que l’entrée paysagère soit l’entrée du projet. Le paysage vient à posteriori. A aucun moment il est une base d’élaboration du projet. Cela relativise la notion de subjectivité dans le sens où le volet environnement est subjectif dès le début.  - Au niveau DREAL ils travaillent sur des grilles pour poser un raisonnement commun sur la façon d’appréhender le paysage  => envisageons de faire des projets à travers le paysage => l’approche projet à projet est déplaisante, difficile à porter. Il faut donc changer d’échelle : porter la planification à une échelle régionale ou départementale  Voir comment le dev éolien peut contribuer au paysage implique un changement d’échelle : Planification. Placer à une échelle départementale la classification des paysages  Une des difficultés relevées est le manque de coordination entre projets  Avoir un ordre de lancement pour avoir un effet visuel désirable  Zone de développement éolien ? outil pertinent MAIS mettre l’environnement au cœur  Equilibrer le portage des inconvénients liés au développement de l’éolien, d’où la planification  Schéma régional éolien de Bretagne : bon outil pour revoir l’orientation. Voir en fonction des besoins des territoires. Une échelle régionale est à trouver.  Objectif quantitatif -> nb de mâts -> Clef d’entrée du bon positionnement (des mâts) paysager, économique…  Définir une « approche grands projets éoliens »  Ces schémas ont existé, ça ne marche pas.  Car basés sur un seul objectif quantitatif : On a affiché des principes politiques et développé au cas par cas, sans avoir d’ambitions sur les moyens de planification | |
| **Q2** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) du binôme*  On observe une dichotomie entre l’intérêt particulier et intérêt collectif. Quels sont les acteurs pour démontrer l’intérêt collectif d’une telle énergie ? Les porteurs des projets éoliens, les élus, les comités de suivis, les instances régionales ? Quelle serait alors la place de la gouvernance locale pour une meilleure appropriation des projets éoliens ?  Réponse :  Si on renvoie au projet « c’est mort ».  Fournir les éléments de suivi « qui vont bien »  On n’a pas développé une démarche de planification qui associe les acteurs locaux (associatifs). Le plus tôt possible, surtout si on envisage des procédures d’utilité publique pour l’éolien | |
| **Q3** | *Autres questions libres à proposer par le binôme*  *Selon vous, identifiez-vous des freins au développement de l’éolien ?*  *Si oui, lesquels ?*  Réponse :  Chacun à l’échelle du projet est mis face à une responsabilité qui le dépasse  Le cumul des projets est un souci car c’est une approche non globalisée.  Sentiment que chacun à son niveau défend son intérêt : cloisonnement des intérêts empêche d’aller dans une direction commune. Notion de lourdeur/lenteur administrative : lié au développement de l’éolien « projet par projet »  Est-ce que l’autorisation unique est une solution ? Assez transparent pour la DREAL. Pour les porteurs de projets ça va dans le bon sens | |
| **Réactions par rapport aux actions d’ores et déjà identifiés par le groupe éolien** | | |
| **Q4** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) de la structure auditionnée*  *Pour développer l’éolien, doit-on prioriser les enjeux ? le paysage, les contraintes aéronautiques, l’environnement ? Comment ne pas prioriser les enjeux ?*  Réponse :  On ne doit pas prioriser les enjeux. Revient avec l’idée d’avoir une bonne planification  Risque de perte de crédibilité dans la parole publique en cas de manque de planification, car dans le cas par cas, la parole publique suit la même logique. | |
| **Q5** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) du binôme*  *Aujourd’hui, on note la place prépondérante de l’enjeu chauve-souris. Avec les suivis des parcs éoliens, une quantité importante a été récoltée ; pensez-vous qu’une étude d’agrégation de données serait pertinente pour accroître la connaissance et mieux identifier/exclure de nouveaux sites ?*  Réponse :  Manque de profondeur de temps pour ces suivis [manque d’éléments qualitatifs et comparables entre eux]  Cependant il y a un gros travail d’analyse à conduire  Idée très intéressante à faire en tout état de cause. Des milieux associatifs le réclament (GMB) | |
| **Q6** | *Autres questions libres à proposer par le binôme*  *Une autre action possible qui a été identifiée est l’acquisition foncière (ex avec les carriers). Qu’en pensez-vous ? doit-on la favoriser au risque de voir ressurgir le débat mitage VS densification ?*  Réponse :  Pour ! Favorable à des parcs composés de plus de mâts que ce qui existe. Accéder à des politiques plus coercitives (utilité public) => permet d’avoir un dialogue plus serein  En entrée de définition des projets, les critères sont ainsi placés au même niveau. (sinon, l’enjeu foncier/habitat diffus est prépondérant) | |
| **Projection de la place et de l’engagement de la structure auditionnée dans le future pour un éolien raisonné** | | |
| **Q7** | *« si telle action serait conservée dans la Feuille de de route, quelle serait la place et l’engagement de votre structure dans l’action » ?*  Réponse :  Il y a matière à argumenter.   * Ne peuvent pas se prononcer pour le service de l’état, mais peuvent fournir les éléments – démontrer les enjeux patrimoniaux, paysager de la logique foncière   Légitimité dans un document de planification. Besoin d’ambition et de message commun, vis-à-vis des politiques et des acteurs locaux  Difficultés à se construire une ambition commune | |
| **Q8** | *Seriez-vous d’accord pour apparaitre comme acteurs d’une action dans la feuille de route, si oui, comment, quand et sous quelles conditions ?*  Réponse : | |
| **Q9** | *Autres questions libres à proposer par le binôme a posteriori*  Réponse :   * Subjectivité : Faut-il définir des règles pour définir un schéma d’implantation éolien * Faut-il définir un nombre minimal de mâts * Règle des 500m à reformaliser | |